

**RAPPORT N° 93/4-39  
au Conseil Municipal**

**OBJET :**

**EXTENSION DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES DE SAINT-DENIS :  
CONSTRUCTION DU HALL C ET DE DEUX SALLES DE RECEPTION.**

- Approbation de l'avant projet détaillé
- Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer les marchés de travaux.

Les études pour le remplacement de la "bulle" par la construction d'un bâtiment ont été lancées suite à la délibération du Conseil Municipal du 7 Novembre 1992 (rapport n°92/15/12). Je vous rappelle que la Maîtrise d'Oeuvre a été confiée aux architectes Madame Patricia MARAIS-TESSIER et Monsieur Constantin FIANU.

Cette opération programmée en 1993 et 1994 consiste en la construction d'un bâtiment de 2 600 m<sup>2</sup> (72 m x 36 m) comprenant une surface d'exposition de 2 000 m<sup>2</sup> avec ses sanitaires et une salle polyvalente de 410 m<sup>2</sup> divisible en 2 salles avec office, cuisine et sanitaires destinées à accueillir des activités festives, des réceptions, des réunions, des petites expositions et utilisables indépendamment du hall d'exposition.

De plus le volume du bâtiment projeté permet la création ultérieure d'une surface de 1 000 m<sup>2</sup> supplémentaire en niveau supérieur par l'adjonction d'un plancher intermédiaire.

Le coût prévisionnel total de cette opération (travaux et maîtrise d'oeuvre) est de 12 000 000 Francs.

Une partie des crédits nécessaires pour la réalisation de ce projet qui fait l'objet d'une programmation biannuelle est prévue au budget primitif 1993, chapitre 906 article 232 - 209.

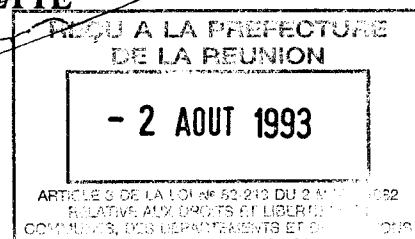
Je vous demande donc :

- d'approuver l'Avant Projet Détaillé de cette opération ;
- de m'autoriser, après établissement du Dossier de Consultation des Entreprises, à lancer l'Appel d'Offres, à passer les marchés de travaux avec les entreprises désignées par la Commission d'Appel d'Offres et en cas de résultat infructueux à traiter par marchés négociés avec les entreprises ayant présenté les offres les plus avantageuses.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**  
**Gilbert ANNETTE**



**DELIBERATION N° 93/4-39**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du Samedi 24 Juillet 1993**

**OBJET :**

**EXTENSION DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES DE SAINT-DENIS :  
CONSTRUCTION DU HALL C ET DE DEUX SALLES DE RECEPTION.**

- Approbation de l'avant projet détaillé
- Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer les marchés de travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1992 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/4-39 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de Gabriel ARMOUDOM, 10ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Travaux/Appels d'Offres, Economie et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve l'Avant Projet Détaillé.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à lancer l'Appel d'Offres et de passer les marchés de travaux avec les entreprises désignées par la Commission d'Appel d'Offres et en cas de résultat infructueux à traiter par marchés négociés avec les entreprises ayant présenté les offres les plus avantageuses.

Pour extrait certifié conforme  
Saint-Denis, le

30 JUIL. 1993

